COMMUNE DE MISERY-COURTION
Administration communale
Place du Centre 1 - 1721 Misery
Tél. 026 475 18 87
www.misery-courtion.ch

Aux exploitants agricoles à Misery-Courtion *(par courrier)* et aux usagers des chemins d'améliorations foncières *(par affichage public)*

Misery-Courtion, le 24 novembre 2026
CC/OSi

Sensibilisation à la sécurité des ouvrages de canalisations situés en zone agricole

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons attirer votre attention sur un récent accident survenu sur le territoire communal et qui aurait malheureusement pu avoir des conséquences beaucoup plus graves.

En effet, une fillette est tombée dans une chambre de canalisations dont le couvercle était cassé. Par chance, elle s'en est sortie sans blessures importantes. Cet événement met toutefois en évidence les risques que peuvent représenter des ouvrages endommagés lorsqu'ils ne sont pas signalés rapidement.

Dans le cas présent, le collecteur concerné est propriété de la Commune. Si l'information nous était parvenue avant l'accident, nous aurions pu prendre sans délai les mesures nécessaires afin de sécuriser les lieux et remplacer le couvercle défectueux.

La chambre de regard en question était située en bordure d'un chemin public. Il est vraisemblable qu'un véhicule ou un engin ait roulé sur le couvercle, provoquant sa rupture. Nous relevons par ailleurs que cet ouvrage était matérialisé par trois piquets, laissant supposer que sa présence était connue.

Par notre démarche, nous invitons l'ensemble des exploitants agricoles et utilisateurs de chemins agricoles à faire preuve d'une vigilance particulière à proximité des ouvrages de canalisations, regards et chambres de visite. En cas de dommage constaté ou de situation présentant un risque, vous voudrez bien en informer immédiatement l'administration communale.

En vous remerciant de votre collaboration et de l'attention portée à ce message, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Au nom du Conseil communal :

Le Secrétaire :
Olivier Simonet

CONSEIL COMMUNAL MISERY - COURTION

Le Vice-Syndic :
Jean-Yves Garreau

Copie diffusée sur le site internet communal et affichée aux piliers publics.